

23 93



Gouvernement de la
République du
Sénégal



Sénégal

Programme des Nations Unies
pour le Développement
PNUD

**Termes de Référence de la mission de formulation
du Document d'Appui du PNUD à la
Lutte contre la Pauvreté dans le
cadre des orientations du DSRP**

Septembre 2002

I CONTEXTE

□ Au Sénégal, la mise en œuvre des politiques de stabilisation depuis la fin des années 70, suivies des premiers programmes d'ajustement structurel au milieu des années 80, a certes contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deçà des espérances. Les performances économiques enregistrées n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et réduire substantiellement la pauvreté. En effet, sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à une consommation de 2400 calories par personne et par jour, la première enquête budget-consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté à 57,9 % en 1994. Les premiers résultats du QUID évaluent cette proportion à 53,9 % en 2001. Cette situation touche plus la population rurale (environ 70 % de la population) dont l'activité prépondérante, l'agriculture subit les conséquences dues à la péjoration de la base productive : réduction du capital forestier, fragilisation des sols...

C'est dans ce contexte que le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été préparé à partir d'une démarche participative avec l'implication de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Il ressort de ce document-cadre une volonté de traduire l'engagement du Sénégal à réduire la pauvreté de 50% d'ici l'an 2015 et, à ce titre, les objectifs globaux poursuivis par le Gouvernement se déclinent en trois axes prioritaires :

- doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte équilibrée et mieux répartie ; à court terme, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% sur la période 2003-2005 pour réduire d'au moins 15% le pourcentage de pauvres.
- généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ;
- et éradiquer toutes formes d'exclusion et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

Aussi, toute la stratégie repose-t-elle sur des mesures de création de richesse, de renforcement de capacités et promotion des services sociaux de base et d'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Dans ce cadre, le Sénégal s'est donc engagé, pour promouvoir un Développement Humain Durable (DHD), à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, conformément aux engagements de Copenhague et aux objectifs du Sommet du Millénaire.

□ Pour soutenir la réalisation du DHD visé, le Gouvernement et le PNUD ont convenu de concentrer le Cadre de Coopération de Pays (2002-2004) dans les domaines de la Lutte contre la Pauvreté et la Bonne Gouvernance avec une attention particulière à l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

En matière de Lutte contre la Pauvreté, le CCP 2002-2004 accorde la priorité :

- à l'accroissement des revenus des populations par la promotion d'activités génératrices de revenus ;
- à une meilleure couverture des besoins humains fondamentaux ;
- à un meilleur suivi des conditions de vie des ménages et ;
- au renforcement des capacités des acteurs à la base.

Dans le but de maximiser l'impact de cet appui, l'assistance du PNUD capitalisera l'expérience acquise dans les différentes zones d'intervention au cours du dernier CCP 1997-2001 et veillera à un meilleur ciblage des bénéficiaires. Dans ce contexte, l'assistance du PNUD se fera en parfaite synergie avec les autres agences du système des Nations unies dans le cadre de l'opérationnalisation de l'UNDAF.

□ Dans le domaine susmentionné, l'appui du PNUD à travers le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) a été mis en œuvre à partir d'Août 1998 à travers cinq sous-programmes dont quatre basés à Dakar. L'année 2001 a constitué une année d'extension avec la mise en place des antennes ci-après :

Antenne de Dakar localisée à Pikine Guinaw Rails (restructuration urbaine et foncière de Guinaw Rails, promotion des activités génératrices de revenus et renforcement des capacités d'intervention des OCB) ;

Antenne de Bambey (extension de la zone d'intervention à la Commune de Diourbel et à la Communauté Rurale de Ngoye : organisation des terroirs villageois tout en développant des activités de promotion et de développement social) ;

Antenne de Tambacounda (actions dans la commune de Tambacounda et les arrondissements de Koumpentoum, Koussanar et Kéniéba : amélioration du niveau des revenus des populations et développement de PME dans les filières porteuses ; finalisation des micro-réalisations et ingénierie urbaine à travers un système de planification et d'aménagement des quartiers) ;

Antenne de Saint-Louis couvre le département de Dagana et celui de Podor avec des actions spécifiques ciblées en direction des populations pauvres des communes de Saint-Louis, de Richard Toll et Podor (amélioration du niveau de revenus et promotion économique des groupes cibles) ;

Coordination nationale (coordination générale et appui au dispositif de pilotage du programme national de Lutte contre la Pauvreté).

□ Les informations détaillées concernant le principales activités du PELCP ainsi que les résultats atteints sont contenues dans les documents ci-après que la mission devra consulter :

- CCP 1997-2001
- CCP 2002-2004
- Rapport d'achèvement du PELCP (juin 2002)
- Rapport d'évaluation à mi-parcours du PELCP (2000)
- Rapport de la mission de revue du PELCP (novembre 2001)
- Rapports des ateliers de capitalisation de l'expérience du PELCP (programmés au cours de la 2^{ème} quinzaine de ce mois de septembre 2002)
- Etc...

□ Compte tenu du retard enregistré dans la mise place des antennes et suite à la revue du PELCP de novembre 2001, une phase intérimaire de six mois (janvier-juin 2002) a été mise en place. Le PELCP a été ainsi clôturé le 30 juin 2002, mais compte tenu de la nécessité d'assurer un bon suivi technique des activités à achever et de formuler l'assistance du PNUD à la Lutte contre la Pauvreté au titre du CCP 2002-2004, le Gouvernement et le PNUD ont mis en place un projet d'assistance préparatoire de trois (3) mois. La mission de formulation du

futur Document d'Appui au Programme (DAP) se situe dans ce cadre et ceci, en cohérence avec les orientations du DSRP.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que la stratégie de réduction de la Pauvreté définie par le Gouvernement s'appuie sur la vision à long terme et prend en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du diagnostic de la pauvreté et des différents travaux réalisés dans le cadre du processus participatif. La stratégie retenue s'articule autour de quatre leviers fondamentaux : la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

II – MANDAT DE LA MISSION

La mission aura pour mandat, la formulation du descriptif relatif à l'appui du PNUD dans le cadre du CCP 2002-2004 et des orientations du DSRP, en référence aux différentes expériences acquises dans le pays avec le PELCP et les autres partenaires au développement.

III – TACHES DE LA MISSION

La mission aura à :

- a – identifier et analyser les actions de lutte contre la pauvreté en cours et celles envisagées par le Gouvernement, les agences du système des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales, les OCB et autres partenaires. La mission établira à cet effet une matrice de l'assistance dans le domaine de la lutte contre la pauvreté (y compris la mise en place d'un observatoire sur la pauvreté pour une meilleure prise en compte de la dimension suivi-évaluation du DSRP, le développement humain et la promotion du dialogue sur les politiques par l'organisation de fora).
- b – identifier les axes de l'appui du PNUD en ce qui concerne le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. La mission indiquera les actions pertinentes à soutenir tant au niveau national que local de l'assistance du PNUD. La mission proposera ces zones pour la promotion de moyens d'existence durable en indiquant également les opportunités d'alliances/partenariats ainsi que la stratégie envisagée pour atteindre les effets recherchés avec les donateurs potentiels;
- c – proposer un cadre institutionnel de mise en œuvre de l'appui du PNUD et le mode opératoire d'intervention en tenant compte du contexte de la régionalisation (appui à la gouvernance locale) et de la nécessité de pérenniser les actions;
- d – définir des axes et un plan de communication dans le cadre du CCP 2002-2004 et du Cadre de Résultats Stratégiques du futur DAP.
- e - formuler un descriptif du DAP selon le format PNUD avec toutes les annexes requises.

IV - RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

La mission devra fournir : (i) un rapport de mission reflétant notamment l'exécution des tâches ci-après mentionnées ; (ii) un descriptif de l'appui au programme (DAP) conforme au format du PNUD.

V – COMPOSITION DE LA MISSION

La mission sera composée de trois consultants ayant au moins cinq années d'expérience professionnelle avec les profils ci-après :

- Un spécialiste (socio-économiste, chef de mission) ayant une très bonne expérience dans la formulation et le suivi-évaluation des programmes/projets de développement ;
- Un spécialiste en sciences sociales ayant une bonne connaissance du développement à la base et une bonne maîtrise des questions de communication ;
- Un spécialiste du développement organisationnel et institutionnel ayant une bonne connaissance et une expérience dans le domaine des micro et petites entreprises /micro-projets générateurs de revenus.

V – DUREE ET ORGANISATION DE LA MISSION

5.1 – La mission est prévue pour une durée de 30 jours à compter de la date de notification.

5.2 – Un bureau sera mis à la disposition de la mission par la coordination nationale. Toute documentation utile sera mise à la disposition de la mission par le bureau du PNUD et les départements ministériels concernés. Le bureau du PNUD et le Ministère de l'Economie et des Finances, faciliteront à la mission tout contact avec les bailleurs de fonds, les Ministères Sectoriels et/ou les organisations de la société civile, le secteur privé, les collectivités locales, les organisations des bénéficiaires. L'appui administratif/logistique sera couvert par le projet SEN/02/007 "Assistance Préparatoire au Programme d'Appui du PNUD dans le cadre des orientations du DSRP".

Remarque :

La mission aura toute latitude d'organiser des concertations avec les différents acteurs et partenaires mais, elle n'est nullement autorisée à prendre des engagements au nom du Gouvernement et du PNUD.

5.3 - La mission travaillera sous la supervision d'un Comité ad hoc coprésidé par le PNUD et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Au moins trois réunions seront organisées entre le Comité ad hoc et la mission :

- réunion de briefing ;
- réunion d'étape au terme de la première quinzaine ;
- réunion de debriefing (examen des documents produits par la mission).

Un cahier de charges précisera ce qui est attendu des consultants (nombre de copies du rapport à déposer, supports etc...)